

Fiche d'information du 10 décembre 2021.

Nous publions ici les dernières déclarations du député du Lot, Aurélien Pradié au sujet des parcs éoliens terrestres. (c.f. Son, fascicule « Défendre les Lotois » de Novembre 2021 – page 5)

«LA COURSE FOLLE A L'EOLIEN TERRESTRE EST UN NON-SENS»

Le député s'est mobilisé contre le développement incohérent de projets éoliens qui viendraient abîmer notre territoire. Il a pris des positions fortes à l'Assemblée Nationale.

«NON-SENS ENVIRONNEMENTAL

L'éolien défigure notre patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel qui représente un véritable atout touristique pour nos régions.»

«NON-SENS ENERGETIQUE

Les Parcs éolien ne produisent en réalité, et seulement par intermittence, que très peu d'électricité par rapport à leur coût faramineux pour la collectivité.»

«NON-SENS ECONOMIQUE

L'éolien est installé à coups de subventions considérables et de prix d'achat imposés. C'est une folie financière puisque sur 30 ans, la filière éolienne aura coûté 90 milliards d'euros au contribuable contre 70 milliards pour notre parc nucléaire qui produit cinq fois plus d'électricité.»

Et voici quelques informations complémentaires suivies de quelques chiffres officiels issus du dernier rapport de RTE 2020 sur la production électrique pour nous aider à comprendre la situation réelle :

Impact sur les paysages et le ciel :

Le Lot est dans une zone à faible vent. Les documents de la DREAL montrent un gisement moyen de vent sur le Lot à 160m de hauteur de seulement 6 mètres par seconde. Ceci est lié à l'indice de vent classe IEC IV. Cela signifie que tout aérogénérateur installé aura probablement une hauteur comprise entre 210m et 250m en bout de pales, et que les pales pourraient balayer une surface supérieure à 1,5 hectares dans le ciel.

Pour mettre cela en perspective, le plus haut gratte-ciel de France, la tour First à La Défense fait 231m de haut, et le deuxième plus haut, la Tour Montparnasse à 209m de hauteur.

Impact sur la santé :

En 2021 la cour d'appel de Toulouse reconnaît ce qu'elle appelle le syndrome de l'éolien et accorde à un couple de riverains 100 000 euros de dommages et intérêts pour le préjudice de santé qu'ils ont subi par la proximité d'un parc éolien.

Production électrique France 2020 :

En 2020, la France a produit 500TWh d'électricité (1TerraWatt = Mille millions de Kw)

Répartition de la production :

Nucléaire:	67%
Hydraulique:	13%
Eolien:	7.9% (38.5 TWh) Terrestre et Marin
Gaz:	6.9%
Solaire:	2.5% (12.5 TWh)
Bioénergies:	2.0%
Fuel:	0.3%
Charbon:	0.3%

La France ce à exporté 78 TWh en 2020, ce qui représente 27,5 TWH de plus quelle à produite en Eolien et Solaire combinés !
